

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 4 février 2022

Signature du nouveau protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales en Isère, en présence de la ministre Elisabeth MORENO

Ce vendredi de 4 février, Elisabeth MORENO, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, était accueillie à Vienne, par Laurent PREVOST préfet de l'Isère, pour signer la nouvelle convention départementale 2022-2024 de lutte contre les violences intrafamiliales en Isère.

Cette nouvelle convention, signée en présence des représentants locaux de l'éducation nationale, de la justice, des collectivités, de l'Agence Régionale de Santé et de la Caisse d'Allocations Familiales, poursuit les objectifs du protocole départemental 2019-2021 qui s'inscrivait dans le Grenelle national des violences conjugales mis en place lancé par le Premier ministre et la ministre déléguée en charge de la Citoyenneté.

La visite s'est finalement poursuivie à l'association RIVHAJ, qui propose un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les femmes victimes de violences conjugales, à travers des dispositifs s'adressant aux publics en difficultés de tous âges.

Bilan du protocole départemental 2019-2021 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales

Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes est la grande cause du quinquennat et une préoccupation majeure de l'État, qui poursuit une politique volontariste d'accès aux droits des femmes, de lutte contre toutes les formes de violences, et d'égalité entre les femmes et les hommes.

En Isère, le travail de l'ensemble des institutions, État, collectivités, associations a permis de remplir les objectifs fixés :

Le renforcement des dispositifs de protection des victimes par :

- la mise en place du bracelet anti-rapprochement, 9 en début d'année 2021 et 20 actuellement ;
- la création de places d'hébergement d'urgence pérennes fléchées pour les femmes victimes de violences : +70 place depuis 2018 soit aujourd'hui 213 places existantes ;
- la création d'un accueil de nuit pour les femmes et enfants ;

- la mise en place de trois conventions départementales permettant la prise de plainte pour violences conjugales au sein des établissements hospitaliers ;
- la création de postes supplémentaires d'intervenant social en police gendarmerie : +3 soit un total de 7 ;
- la création d'un espace rencontre parent-enfant médiatisé à Grenoble ;
- la tenue de stands dans les centres commerciaux de l'agglomération grenobloise par la gendarmerie et l'association France Victime Grenoble, pour informer et sensibiliser le grand public, et aller vers les potentielles victimes.

Une coordination accrue des acteurs locaux en charge des dispositifs :

- un renforcement de la gouvernance locale de la politique de lutte contre les violences conjugales au travers du CLAV et du comité de pilotage justice sur les violences intrafamiliales ;
- la création de 13 réseaux interprofessionnels violences intrafamiliales dans le cadre de CISPD CLSPD sur les territoires ;
- la signature du nouveau protocole départemental 2022 de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes rassemblant de nombreux acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

Le développement d'actions sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales :

- création d'un centre de prise en charge à Vienne ;
- mise en place de stages de responsabilisation par les parquets ;
- hébergement et accompagnement psycho-social à Vienne et Villefontaine : 2 logements.

Le renforcement de la politique pénale pour les violences conjugales : l'interdiction des mains courantes, la mise en place du dispositif de l'éviction du conjoint violents et d'une grille d'évaluation du danger systématique pour les forces de l'ordre.

L'accroissement des moyens alloués aux associations spécialisées dans la prise en charge des victimes : +88 % de budget pour les accueils de jour et lieux d'écoute d'accueil et d'orientation pour femmes victimes de violences en Isère alloués par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La formation des professionnels :

- Force de l'ordre : 1 117 gendarmes formés, 60 policiers municipaux ;
- professionnels de santé : une vingtaine de professionnels des urgences du CHU de Grenoble ;
- Professionnels des réseaux interprofessionnels mis en place dans les territoires : 156 personnes (éducation nationale, forces de l'ordre, travailleurs sociaux,) ;
- sensibilisation des médecins généralistes en partenariat avec le conseil de l'ordre des médecins.

Contact presse

Bureau du Cabinet et de la Communication Interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communucation@isere.gouv.fr

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01

 @Prefet38  Préfet de l'Isère  Prefet38